

Délibération du Conseil municipal n° 029/2024

Le cinq avril deux-mille-vingt-quatre, le Conseil municipal de la commune de Saint-Martin d'Uriage, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Gérald Giraud, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le vingt-neuf mars deux-mille-vingt-quatre.

Présents : Gérald Giraud, Cécile Conry, Hubert Jeanson, Estelle Gignoux, Michel Deridder, Claudine Chassagne, Jean-Charles Congard, Renée-Claire Mancret, Roberte Pelletier, François Bernigaud, Didier Bouvard, Gilles Duvert, Marie-Paule Balicco, Isabelle Gloux, Françoise Berthoud, Frédéric Jarry, Brigitte Dulong, Laurent Robert, Jacqueline Baret.

Pouvoirs : Peggy Briand à Gilles Duvert, Jean-Marc Abramowitch à Hubert Jeanson, Arnaud Callec à Cécile Conry, Gabriel Gandini à Jean-Charles Congard, Florence Boullen à Brigitte Dulong, Juliette Blanchet à Michel Deridder.

Absents : Beate Bersch, Frédéric Cuchet, Mathieu Kuntz.

Budget communal – Budget primitif 2024

Gérald Giraud, Maire, expose que lors de la réunion du Conseil municipal du 16 février 2024, seul le budget principal de la commune a été adopté. Or, le principe d'unité budgétaire impose que le budget principal et ses budgets annexes soient votés lors d'une seule et même séance par l'assemblée délibérante.

Sur avis des services Préfectoraux,

Considérant l'obligation de mettre en conformité les votes du budget communal et de son budget annexe « production d'énergie », et pour cela la nécessité de retirer la délibération n°003/2024 du 16 février 2024, portant vote du budget primitif 2024 de la commune,

Considérant qu'en application des articles L1611-1 et suivants, et L2311-1 à L2343-2 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal doit adopter le budget primitif, avant le 15 avril de l'année en cours.

Considérant qu'en application de la loi du 6 février 1992, Gérald Giraud a présenté le rapport sur les orientations générales de ce budget lors de sa séance du 27 mars 2024 délibération n° 024-2024.

Considérant que ce projet de budget a été présenté aux membres de la commission finances le 27 mars 2024 et qu'il s'équilibre de la façon suivante :

Budget primitif 2024		
Sections	dépenses	recettes
fonctionnement	13 823 842,00	13 823 842,00
investissement	5 978 575,00	5 978 575,00

Le Conseil municipal, à la majorité (3 votes contre et 1 abstention), décide :

- de retirer la délibération n°003/2024 du 16 février 2024, relative au vote du budget primitif de la commune,
- d'adopter le budget primitif 2024 de la commune tel que présenté ci dessus et conformément à l'annexe (détail par section et chapitres).

Ainsi fait et délibéré le cinq avril deux-mille-vingt-quatre et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : 19, absents : 3, votants : 25 (6 pouvoirs)

Certifié exécutoire en raison de sa télétransmission

en Préfecture et de sa publication le : 11/04/2024

Le Maire, Gérald Giraud



Annexe : Délibération du Conseil municipal n° 029/2024
Budget communal – Budget primitif 2024

annexe délibération vote BP 2024
 commune de SAINT MARTIN D'URIAGE

Fonctionnement		pour mémoire	
Dépenses		BP n-1	BP prépa N
Chapitre		2023	2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 661 000,00	2 751 111,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 700 496,00	5 750 000,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	218 300,00	230 861,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 971 244,00	2 943 393,17
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	762 000,00	800 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 274 750,00	1 214 620,83
66	CHARGES FINANCIERES	126 560,00	124 356,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 900,00	4 500,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	5 000,00	5 000,00
Total	Total Dépenses	12 724 250,00	13 823 842,00

Fonctionnement		pour mémoire	
Recettes		BP n-1	BP prépa N
Chapitre		2023	2024
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2 114 459,08	3 018 709,55
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	115 000,00	100 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	6 830,76	7 345,39
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 233 100,00	1 158 918,06
73	IMPOTS ET TAXES	807 780,00	713 628,00
731	FISCALITE LOCALES	6 976 700,00	7 347 213,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	987 094,16	978 584,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	483 280,00	499 438,00
76	PRODUITS FINANCIERS	6,00	6,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00
Total	Total Recettes	12 724 250,00	13 823 842,00

Total	Résultat Fonctionnement	0,00	0,00
--------------	--------------------------------	-------------	-------------

Investissement		pour mémoire			
Dépenses		BP n-1	BP	RAR	TOTAL BP
Opération	Chapitre	2023	2024	2024	2024
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	315 222,27	0,00	315 222,27
040	DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS	6 830,76	7 345,39		7 345,39
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	55 277,00		55 277,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	503 900,00	520 900,00		520 900,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	231 804,70	79 600,00	51 449,60	131 049,60
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	74 945,00	78 528,00		78 528,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 099 830,02	1 678 575,70	633 751,24	2 312 326,94
26	PARTICIPAT. ET CREANCES RATTACHEES A PARTIC.	0,00	50,00		50,00
(O)2001	2001 VOIE VERTE DU TOURNIQUET	370 557,38	249 618,34	118 727,44	368 345,78
(O)2101	2101 ECOLE EPM AMELIORAT.ENERG.FONCTIONL. BAT PRINCIPAL	1 221 232,50	2 055 285,88	4 552,50	2 059 838,38
(O)9525	9525 PLU 2015	37 873,85	16 940,75	7 450,00	24 390,75
(O)9019	9019 COEUR DE VILLAGE	84 825,69	0,00	84 825,69	84 825,69
(O)9236	9236 COMMERCE COEUR DE VILLAGE	5 376,94	0,00	5 376,94	5 376,94
(O)9522	9522 ECOLE DE MUSIQUE 2015	20521,32	0,00	15 098,26	15 098,26
(O)9533	9533 REQUALIFICATION ALLEE COMMERCIALE D'URIAGE	2988,84	0,00	0,00	0,00
Total	Total Dépenses	4 660 687,00	5 057 343,33	921 231,67	5 978 575,00

Investissement		pour mémoire			
Recettes		BP n-1	BP	RAR	TOTAL BP
Opération	Chapitre	2023	2024	2024	2024
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	874 039,61	0,00	0,00	0,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 971 244,00	2 943 393,17	0,00	2 943 393,17
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00	0,00	0,00	0,00
040	DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS	762 000,00	800 000,00	0,00	800 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	244 161,00	530 532,03	0,00	530 532,03
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	432 411,50	0,00	954 649,80	954 649,80
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	376 830,89	750 000,00	0,00	750 000,00
Total	Total Recettes	4 660 687,00	5 023 925,20	954 649,80	5 978 575,00

Total	Résultat Investissement	0,00	-33 418,13	33 418,13	0,00
--------------	--------------------------------	-------------	-------------------	------------------	-------------

